

## Fiche examen - Bilan Urodynamique

Le bilan urodynamique est un examen qui permet d'évaluer le fonctionnement de l'appareil urinaire.

Il vise à préciser les mécanismes de vos troubles urinaires (fuites urinaires, mictions trop fréquentes, envie pressante d'uriner, douleur à la miction, nécessité de pousser pour uriner).

Déroulement de l'examen :

Cet examen est réalisé en position gynécologique ou semi assis. Il comprend généralement 3 parties :

- La débitmétrie : consiste à enregistrer la vitesse et la manière dont vous urinez.
- La cystomanométrie : consiste à enregistrer les pressions qui règnent dans votre vessie quand elle est vide et au cours du remplissage de la vessie. Pour mesurer ces pressions, après désinfection locale, une sonde de fin diamètre, stérile et à usage unique, sera introduite par les voies naturelles dans le canal de l'urètre et jusqu'à la vessie. Cette sonde permet à la fois d'enregistrer les pressions et de remplir progressivement votre vessie avec de l'eau stérile. Pendant le remplissage de la vessie, il vous est demandé de nous signaler vos besoins d'uriner ou équivalent de besoin d'uriner, et en fin d'examen d'essayer d'uriner.
- La profilométrie : consiste à enregistrer les pressions qui règnent dans l'urètre, canal de sortie de la vessie. Pour cela, on retire progressivement de la vessie la sonde qui a été mise en place pour la cystomanométrie.

Il n'est pas nécessaire d'être à jeun pour cet examen.

Il vous sera demandé d'arriver « vessie pleine » le jour de l'examen.

### **ATTENTION !**

Le bilan urodynamique ne peut être réalisé si vous avez une infection urinaire.

C'est pourquoi il vous sera demandé de réaliser une analyse d'urines (E.C.B.U) entre 7 et 10 jours précédant l'examen afin de s'assurer de l'absence d'infection urinaire.

Si cette analyse révèle l'existence d'une infection, il sera nécessaire de la traiter avant l'examen.

Cette analyse est généralement prescrite par le médecin demandeur.

Certains médicaments peuvent modifier le comportement de la vessie.

C'est pourquoi nous vous demandons également d'apporter la liste des médicaments que vous prenez.